



Les organisations syndicales signataires ont appelé à la grève du lundi 05 octobre 2009 pour exiger l'ouverture de négociations sur les 12 points suivants :

- 1- Les agents de Pôle emploi doivent être volontaires pour réaliser les entretiens EIS (et plus tard les entretiens uniques). Aucune Convention Collective Nationale ne définit un nouvel emploi, chacun exerce son métier, légalement, comme prévu par sa fiche de poste initiale. Tout changement ne peut être qu'un souhait exprimé par l'agent concerné.
- 2- Les Organisations Syndicales demandent qu'une formation **qualifiante** soit proposée aux agents. La durée et les contenus devront être en rapport avec les formations initiales pratiquées auparavant à l'ASSEDIC & à l'ANPE.
- 3- Nous demandons le rétablissement d'un service immédiat doté des moyens en qualité comme en quantité indispensables au respect de nos usagers.
- 4- Nous refusons le nomadisme & exigeons un bureau dédié par agent. Une ergonomie adaptée doit être mise à l'étude et devra recevoir l'approbation des agents.
- 5- Les réunions de service hebdomadaires doivent (re)devenir des lieux d'échanges et d'expressions collectives et individuelles afin d'aider à l'amélioration des conditions d'exercice de nos métiers comme du service à rendre.
- 6- Des plannings clairs identifiant agents et postes doivent être diffusés avec 8 jours d'avance. Aucune mobilité sur plus de 2 sites ne pourra être imposée à un agent.
- 7- Nous exigeons que le responsable d'équipe ou de service soit identifié en amont des fiches de vœux demandées aux agents. Une possibilité de recours doit être proposée (CPL, Art.33).
- 8- Les Appels Automates Sortant (A.A.S.) doivent être supprimés.
- 9- La direction doit prendre ses responsabilités et communiquer auprès des usagers de Pôle emploi pour expliquer la mise entre parenthèses et parfois l'abandon (temporaire ou non ?) du S.M.P. Sans consigne claire, c'est aujourd'hui l'agent qui se contorsionne dans la communication de cette information.
- 10- Une nouvelle campagne de recrutement répondant aux moyens humains nécessaires à la réalisation de nos missions doit être engagée. Les embauches doivent être caractérisées par des C.D.I.
- 11- Là où ils restent actifs, les portefeuilles S.M.P doivent être réduits (pour rappel : Christine Lagarde, 60 demandeurs d'emploi par agent...).
- 12- Les Organisations Syndicales exigent le respect des accords locaux (ex-ANPE, ex-ASSEDIC, SAE) tout particulièrement à propos des horaires.

Afin d'avancer sur la mise en place de ces revendications du personnel par la voix des Organisations Syndicales, nous demandons qu'à chaque étape nous tenions compte des préconisations du C.H.S.C.T.

Enfin, et pour faire bonne mesure, nous exigeons une prime exceptionnelle, pour tous les agents, récompensant l'effort tout aussi exceptionnel fourni par tous depuis 10 mois.

**POUR CES RAISON NOUS APPELONS A LA GREVE LE 5 OCTOBRE 2009
RASSEMBLEMENT A PARTIR DE 10h SUR LE PARVIS DE LA DIRECTION
REGIONALE (PLAZA)**